

AUTOSAISINE



RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2022

Adopté en séance plénière
des 7 et 8 décembre 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par :

Etienne CLEMENT, Président

Eric BALAUD, Vice-président

Claude CELLIER, Rapporteur

Alexandra PINATON

Yolande ROSENBLATT

Michèle TREMOLIERES

Bruno ULRICH

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION AU SEIN DU CONSEIL RÉGIONAL	1
1. Contribution de 2019	1
2. Préconisations sur le RADD 2022	1
II. METTRE EN PLACE UN SUIVI ET UNE ÉVALUATION	2
1. Contribution de 2019	2
2. Préconisations sur le RADD 2022	2
III. ÉCLAIRER LES CHOIX BUDGÉTAIRES	2
1. Contribution de 2019	2
2. Préconisations sur le RADD 2022	2
IV. EVALUER L'IMPACT DE SES PROGRAMMES ET ACTIONS AU REGARD DES FINALITÉS ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
1. Contribution de 2019	3
2. Préconisations sur le RADD 2022	3
V. ASSOCIER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	3
1. Contribution de 2019	3
2. Préconisations sur le RADD 2022	3
CONCLUSION	4
EXPLICATION DE VOTE	5

Introduction

Le CESER n'a pas été saisi par le Conseil Régional pour apporter un avis sur le Rapport sur la situation en matière de développement durable (RADD). Pour autant, eu égard à l'importance de ce rapport, véritable « outil de dialogue local¹ », le CESER a décidé d'émettre un avis, malgré un temps particulièrement contraint, ce rapport ayant été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil Régional qui s'est tenue le 17 novembre.

Le CESER s'est appuyé sur la Contribution adoptée en octobre 2019, dans laquelle figurent six préconisations méthodologiques dont cinq sont reprises ci-dessous.

I. Mettre en place une organisation au sein du Conseil régional

1. Contribution de 2019

Le CESER préconise que le Président du Conseil Régional confie à un élu·e la responsabilité de l'élaboration du rapport, qui s'appuierait sur un relais au sein de l'administration. Le CESER préconise que les Vice-président·e·s soient associé·e·s à la définition des objectifs opérationnels et à la déclinaison des indicateurs dans leur périmètre de délégation.

2. Préconisations sur le RADD 2022

Le CESER souhaiterait connaître le pilotage et la méthode mis en place pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable. La disparité de rédaction et certaines incohérences dans l'architecture du rapport laissent penser qu'il s'agit d'une addition de contributions par directions et services alors que sa construction devrait être transversale. De même, le CESER constate des erreurs dans certaines formulations qui peuvent être préjudiciables aux messages que souhaite véhiculer la Région (exemple : 25% des consommations de GES au lieu d'émissions GES, page 10).

Le CESER regrette que le rapport sur la situation en matière de développement durable s'apparente toujours à un rapport d'activités dense, trop détaillé. Il recommande de mettre l'accent sur les thématiques qui ont connu une évolution notable.

En référence au rapport sur la situation en matière de développement durable 2020, le CESER note une prise en compte des cinq axes du développement durable dans l'architecture du document mais qui ne sont pas déclinés ensuite dans le corps du rapport. Il apprécie le focus qui a été fait sur la politique culturelle au travers du prisme développement durable, qui pourrait être appliqué aux autres politiques régionales. De même, l'analyse de la politique de

¹ Circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en application du décret du 17 juin 2011.

coopération internationale au travers des 17 ODD pourrait être généralisée aux autres dispositifs.

II. Mettre en place un suivi et une évaluation

1. Contribution de 2019

Le CESER demande que la construction du rapport sur la situation en matière de développement durable intègre les critères : santé sociale, bien-être humain, vulnérabilité, qualité de l'environnement, préservation des écosystèmes, consommation et production responsable et modalités de gouvernance.

2. Préconisations sur le RADD 2022

Le CESER regrette que les indicateurs ne soient pas déployés pour l'ensemble des politiques et dispositifs portés par le Conseil Régional. Lorsque des indicateurs sont utilisés, ils ne permettent pas une évaluation et un suivi de ces politiques et dispositifs. Il s'agit plutôt d'indicateurs de réalisation que d'indicateurs de résultats et d'impacts, ce qui ne permet pas d'identifier des trajectoires par rapport aux objectifs initiaux.

Certains programmes (trame verte et bleue, Climaxion, véloroutes et voies vertes, raccordement des lycées au réseau de chaleur biomasse) ont fait l'objet d'une évaluation. Il serait pertinent que les résultats de ces évaluations et leurs recommandations figurent dans le rapport. De même, le CESER propose que l'évaluation de la politique jeunesse (logement, mobilité à l'international, entrepreneuriat) qui va être lancée prochainement soit reprise dans le rapport 2023.

III. Éclairer les choix budgétaires

1. Contribution de 2019

Le CESER suggère que le rapport sur la situation en matière de développement durable soit présenté à la séance précédant le débat sur les orientations budgétaires, pour jouer pleinement son rôle de questionnement pour la détermination des choix budgétaires.

2. Préconisations sur le RADD 2022

Le CESER rappelle que le rapport sur la situation en matière de développement durable a pour objectif d'éclairer le Conseil Régional dans ses choix budgétaires. À ce titre, il devrait être présenté lors d'une séance précédant l'examen des orientations budgétaires.

À l’instar de ce qui se pratique par d’autres Régions, le CESER souhaiterait être saisi par le Conseil Régional, bien en amont des orientations budgétaires, pour donner un avis sur le rapport.

IV. Evaluer l’impact de ses programmes et actions au regard des finalités et des objectifs de développement durable

1. Contribution de 2019

Le CESER souhaite que le Conseil Régional conforte sa démarche d’analyse et d’évaluation, en apportant au fur et à mesure des années des indicateurs de suivi et des analyses des politiques publiques.

2. Préconisations sur le RADD 2022

Le CESER salue l’engagement de la Région pour la mise en œuvre d’une analyse « climat » afin d’asseoir une trajectoire d’amélioration des politiques régionales pour répondre aux deux enjeux, climatique et environnemental. Il encourage la Région à affiner la méthodologie afin de réduire la part des dépenses fléchées non définies (38%).

Le CESER note avec satisfaction que la Région va compléter sa démarche avec une analyse « biodiversité » des dépenses du budget 2024. Il serait pertinent d’inclure également une analyse « eau », une ressource vitale pour les hommes et pour les activités humaines.

Le CESER note que la Région mène une politique d’achats durables. A ce titre, il conviendrait, pour un motif d’exemplarité et, dans la mesure du possible, que les objets publicitaires qu’elle utilise pour sa communication soient fabriqués à proximité ou en France, de préférence avec des matériaux biosourcés ou, à défaut, de renoncer à en distribuer.

V. Associer l’ensemble des parties prenantes

1. Contribution de 2019

Le CESER recommande au Conseil Régional d’associer ses différents partenaires à l’élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable (les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l’État et la société civile organisée...).

2. Préconisations sur le RADD 2022

Le CESER constate que l’association des partenaires se fait notamment lors de l’élaboration ou de l’actualisation des schémas (SRADDET, SRDEII ...), avec la volonté d’adapter les politiques au plus près des spécificités de chaque territoire et de ses habitants (territorialisation, contrats de filière).

Le CESER réitère sa proposition d’être un partenaire du Conseil Régional, tel que le préconise le Commissariat Général au Développement Durable (ouverture aux partenaires) : il se propose notamment d’être associé à l’instance de pilotage partenariale pour l’élaboration du rapport, dans le but de mieux sensibiliser le citoyen aux enjeux du développement durable.

Conclusion

Face aux enjeux économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux auxquels est confronté le Grand Est, le CESER, qui représente la société civile organisée, est en mesure d’apporter sa vision qui pourrait enrichir le Conseil régional dans sa recherche de réponses les plus adaptées.

Ayant construit une démarche méthodologique pour la conduite de l’évaluation des politiques publiques, il réitère sa proposition à participer à une instance de pilotage partenariale pour que ce rapport se rapproche davantage de sa « vocation à orienter les politiques à venir permettant l’amélioration de la situation en matière de développement durable ».

Ce rapport devrait comprendre une analyse de chaque politique régionale au travers des cinq finalités du développement durable. Des indicateurs de résultats et d’impacts permettraient un meilleur suivi de ces politiques ainsi que l’évolution de leurs trajectoires.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Ce rapport montre encore une fois une certaine incapacité des politiques publiques à mettre en évidence l'efficacité de celles-ci. Si nous trouvons pléthore d'actions qui vont dans le sens du développement durable, la lisibilité et leurs effets ne sont pas évalués et mesurés ou que partiellement. Prenons comme exemple les budgets « verts », souvent construits à posteriori et sans stratégie identifiée. Ce type d'exemple concourt de l'avis de la CFDT à éloigner les citoyens et certaines collectivités locales de l'intérêt même d'un travail dans le sens du développement durable. Il reste encore un travail important d'acculturation et de travail transversal pour faire de ce sujet un sujet commun. Pour cela il faut du concret en passant par une information généralisée de l'effet des actions mises en place qui permettra l'adhésion de tous les citoyens.

La délégation CFDT votera favorablement l'avis.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



[www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00